

Appel à souscription pour expérimenter la procédure en justice contre la pose d'un Linky

IMPORTANT -

Madame, Monsieur,

sollicité par mes soins, le cabinet d'avocats Artemisia a mis au point [divers documents](#) qui peuvent être utilisés gratuitement par les communes et les particuliers dans le but d'éviter la pose des compteurs Linky. Nous espérons avoir bientôt de bons résultats.

Pour autant, le problème reste entier pour les personnes qui, hélas, se sont vues imposer un Linky. Dans un tel cas, il faut saisir un cabinet d'avocat... ce que la plupart des gens hésitent à faire car cela coûte cher pour un résultat qu'il est bien sûr impossible de connaître à l'avance.

Aussi, il apparaît nécessaire d'expérimenter au moins une première fois cette procédure pour savoir si nous pouvons en sortir gagnant. Les militants de l'Ariège m'ont justement saisi du cas d'Emilie C (que je ne connaissais pas jusqu'alors, il n'y a donc aucun "privilège" dans le choix de son cas) qui a fait la procédure proposée par le cabinet Artemisia concernant une nouvelle installation, mais qui s'est malgré tout vue installer un Linky.

Je vous sollicite donc pour essayer de rassembler les 3000 euros (2500euros HT) nécessaires pour saisir le cabinet Artemisia afin qu'il mène la procédure en faveur d'Emilie.

A cet effet, je viens de réactiver une association en sommeil dont je suis président, nommée RÉCIDIVES, dont vous trouverez les statuts ci-joint, et dont le principal intérêt en l'occurrence est de posséder un compte bancaire qui va me permettre de recueillir les dons en toute transparence.

Si vous voulez bien participer à cette initiative, pour aider Emilie mais aussi (je dirais presque : et surtout !) pour expérimenter la procédure, je vous remercie par avance :

- soit d'adresser un chèque à l'ordre de Récidives à : Association Récidives, 12 rue des Pommiers, 33490 Saint-Macaire

- soit de faire un virement auprès de votre banque en direction du compte de Récidives en utilisant le RIB ci-joint.

Note : cette seconde possibilité est, de loin, celle qui me demande le moins de travail. Dans tous les cas, merci de m'envoyer un e-mail ou de le rappeler dans votre courrier afin que je puisse remercier puis tenir tous les participants au courant de l'utilisation de l'argent récolté. Notez bien qu'il ne s'agit pas d'adhérer à cette association, le but n'est pas de "gagner des adhérents" mais bien de récolter l'argent nécessaire à la procédure.

Notre combat se doit d'être mené sur plusieurs fronts (mobilisations, refus par les communes, refus par les particuliers, procédures en justice, etc), la présente initiative prend place dans ce dispositif.

Merci d'avance de votre participation. Je rappelle à nouveau que je ne suis candidat à rien, que je ne vends rien, et que je ne touche évidemment pas un centime lors des démarches juridiques et judiciaires proposées ou engagées.

Stéphane Lhomme

Conseiller municipal de Saint-Macaire (33490)

Animateur du site : <http://refus.linky.gazpar.free.fr>